

Article sélectionné dans

La Matinale du 23/01/2018 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) ([http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

[re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e))

Début du procès de Jawad Bendaoud, le « logeur des terroristes » du 13-Novembre

Jawad Bendaoud comparaît à Paris, à partir de mercredi, pour « recel de terroristes ». Il risque un maximum de six ans de prison et 90 000 euros d'amende.

LE MONDE | 23.01.2018 à 11h34 • Mis à jour le 24.01.2018 à 15h52 | Par Franck Johannès ([journaliste@franck-johannes/](mailto:journaliste@franck-johannes.fr))



Jawad Bendaoud, à Saint-Denis, le 25 novembre 2015. BFMTV / AFP

C'est le premier [procès](#) des attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 139 morts, mais sans doute son volet le moins décisif : la 16^e chambre correctionnelle de [Paris](#) juge, à [partir](#) de mercredi 24 janvier, [Jawad Bendaoud, le logeur à Saint-Denis](#) (http://abonnes.lemonde.fr/police-justice/article/2015/12/23/jawad-b-logueur-de-terroristes-je-m-en-doutais-mais-je-voulais-l-argent_4836843_1653578.html) ([Seine-Saint-Denis](#)) de deux des tueurs, en compagnie de deux complices.

Il est poursuivi pour « *recel de terroristes* » et a, finalement, échappé aux assises : les six juges d'instruction ont la conviction qu'il se doutait qu'il logeait des terroristes, mais ne savait rien de leurs futurs projets d'attentat. Il risque un maximum de six ans de prison et 90 000 euros d'amende – une peine doublée parce qu'il était en récidive.

Le jeune homme, 31 ans, avait connu une pénible heure de gloire le jour de son interpellation, le 18 novembre 2015, lorsque le RAID – l'unité d'intervention de la [police](#) nationale – avait donné l'assaut à Saint-Denis. « *J'ai appris que c'était chez moi*, avait dit Jawad Bendaoud à BFM-TV, *j'étais pas au courant que c'était des terroristes. On m'a demandé de rendre service, j'ai rendu service.* » La vidéo, parodiée mille fois, avait tourné en boucle sur Internet. Jawad, « *c'est celui dont on a ri après avoir trop pleuré* », avait résumé l'un de ses avocats, Xavier Nogueras.

Lire aussi : [Jawad Bendaoud jugé pour trafic des stupéfiants : l'affaire banale d'un homme surmédiatisé](#) ([/police-justice/article/2017/01/26/jawad-bendaoud-juge-pour-traffic-des-stupefiants-l-affaire-banale-d-un-homme-surmediatise_5069779_1653578.html](http://police-justice/article/2017/01/26/jawad-bendaoud-juge-pour-traffic-des-stupefiants-l-affaire-banale-d-un-homme-surmediatise_5069779_1653578.html))

Les tueurs du 13-Novembre étaient dix : trois au Bataclan, tués pendant l'assaut ; quatre au Stade de [France](#), dont Salah Abdeslam, le seul rescapé, incarcéré à Fleury-Mérogis (Essonne) ; et trois qui avaient tiré sur des terrasses de café au cœur de Paris. Deux hommes de ce dernier commando avaient pu s'enfuir : Abdelhamid Abaaoud – pour les policiers, le [cerveau](#) des attentats – et Chakib Akrouh.

En quête d'un abri

Les enquêteurs ont retrouvé la trace des fugitifs le 16 novembre, lorsqu'une femme est venue [expliquer](#) qu'elle connaissait celle qui cachait l'un des terroristes : une certaine Hasna Aït Boulahcen, une fille un peu perdue, un jour habillée en rappeuse, un jour en niqab.

Hasna avait reçu la veille un appel de [Belgique](#), on lui avait dit qu'« *un frère* » avait besoin de se cacher quarante-huit heures, et que c'était « *en rapport avec ce qu'on voyait à la télévision* ». L'homme a rappelé plusieurs fois et donné une adresse, rue de la Bergerie, à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Hasna et la jeune témoin y sont aussitôt allées et ont tout de suite reconnu le cousin d'Hasna, Abdelhamid Abaaoud. Hasna avait d'ailleurs une vidéo de lui où il traînait des cadavres derrière son 4 x 4.

RENTREE CHEZ ELLE, HASNA MULTIPLIE LES COUPS DE FIL POUR [ABRITER](#) LES FUYARDS. SANS TROP DE PRUDENCE. ELLE A MEME DIT A UN [CONSEILLER EMPLOI ET LOGEMENT](#), « J'AI VU MON COUSIN, IL EST PASSE A LA TELE, IL EST RECHERCHE »

Abaaoud reconnaît volontiers devant les filles qu'il a participé aux attentats et qu'il entend bien [recommencer](#) – selon les enquêteurs, il entendait avec Akrouh se [faire](#) exploser deux ou trois jours plus tard à La [Défense](#). Il dit à sa cousine qu'il a besoin d'une planque, de deux costumes et de chaussures. Rentrée chez elle, Hasna multiplie les coups de fil pour abriter les fuyards. Sans trop de prudence. Elle a même dit à un conseiller emploi et logement, « *j'ai vu mon cousin, il est passé à la télé, il est recherché* ».

Elle appelle, bien sûr, « Mouss » – Mohamed Soumah –, qui a un petit faible pour elle. Il lui conseille de [joindre](#) Jawad Bendaoud pour la planque. Mouss a l'air assez au courant des soucis de la jeune femme et lui dit « *de ne pas trop dormir* » : « *tu as des trucs à faire, n'oublie pas* » – [chercher](#) un mandat pour Abaaoud à la poste, [acheter](#) des couvertures et un téléphone portable. Mouss n'aime pas trop Jawad. Ils se sont connus en 2011 en prison à Val-de-Reuil (Eure), et Mouss l'accuse de ne jamais lui avoir remboursé l'argent qu'il lui avait prêté. Mais Jawad a un logement, rue du Corbillon, à Saint-Denis. Un squat, en fait, dont il a expulsé les occupants, avant de [prendre](#) simplement le contrôle des [lieux](#).

Installation des deux fuyards

Jawad Bendaoud, le 17 novembre, donne son accord. Il dit qu'il est à Troyes et n'en rentrera que dans la soirée – il était, en fait, chez lui, et pas trop en état de [bouger](#), après avoir pris sept grammes de cocaïne. Hasna, qui est depuis la veille sur écoute, continue à [téléphoner](#) de tous côtés. A Mouss, à Jawad, à son frère Youssef (21 contacts en trois heures) – un frère dont « *l'appétence pour les thèses djihadistes* », écrivent les juges, lui vaut de [comparaître](#), mercredi, avec Jawad et Mouss. Elle appelle souvent aussi le correspondant belge, qui s'avérera [être](#) Mohamed Belkaïd, tué le 15 mars 2016 dans la région de Bruxelles, alors qu'il se trouvait avec Salah Abdeslam.

Hasna doit [aller toucher](#) le mandat de 750 euros et [déménager](#) les deux terroristes, Mouss lui donne le numéro d'un taxi plus discret qu'officiel. Et à 20 h 10, le 17 novembre, Hasna arrive à Aubervilliers, où se cachent les deux terroristes. La police est déjà là et surveille discrètement l'endroit.

Il y a un petit buisson devant la maison. Et de derrière ce « buisson conspiratif » sortent Akrouh et Abaaoud avec un petit sac. Hasna, un peu paniquée, appelle son taxi clandestin, qui ne peut pas [venir](#) tout de suite, elle cherche un autre numéro, se rabat sur un VTC. La course a coûté 20 euros, l'un des hommes a sorti une grosse liasse de billets. Vers 22 h 30, les deux fuyards sont installés. Mouss passerait bien la nuit avec Hasna, mais elle préfère [rester](#) avec le cousin. Et le RAID se prépare à [intervenir](#).

Assaut violent

L'assaut débute à 4 heures du matin, le 18 novembre, et il est violent. Les policiers tirent 1 500 cartouches, les terroristes, qui n'ont qu'un pistolet semi-automatique, onze balles. La ceinture d'Akrouh explose, le [plancher](#) du 3^e étage s'effondre. On retrouvera les corps d'Hasna et des deux terroristes dans les décombres, un étage plus bas.

Jawad Bendaoud, après six jours en garde à vue, est d'abord mis en examen pour « *association de malfaiteurs terroristes en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes* », puis voit son délit requalifié : si Mouss, Mohamed Soumah et lui « *ont contribué à fournir un hébergement à deux individus dont ils ne pouvaient ignorer qu'ils étaient des terroristes* », relèvent les juges, « *leur adhésion au projet terroriste n'est pas démontrée* ».

Jawad, déjà condamné cinq fois – la dernière, le 5 novembre 2008, à huit ans pour « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » – est écroué, à l'isolement, depuis le 24 novembre 2015. Il a comparu depuis trois fois pour trafic de cocaïne, pour, à bout de nerfs, avoir mis le feu à sa cellule et menacé de mort des policiers.

Lire aussi : [Attentat du 13-Novembre : deux ans après, les révélations de l'enquête](#)

([attaques-a-paris/article/2017/11/11/attentat-du-13-novembre-deux-ans-apres-les-revelations-de-l-enquete_5213555_4809495.html](#))

Mouss, détenu depuis le 5 décembre 2015 et déjà condamné quinze fois, est poursuivi comme Jawad pour « *recel de terroristes* » et risque aussi six ans de prison. Youssef Aït Boulahcen, jamais

condamné, est, lui, poursuivi pour non-dénonciation de crime et risque cinq ans. Plus de 300 victimes ou familles de victimes se sont constituées parties civiles, ce qui explique que tribunal ait prévu trois semaines d'audience.